

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 27 FEVRIER 2017**

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Madame LE FLOCH Claire, MARTIN Dominique, ROSSIGNOL Anne,
Messieurs DOS SANTOS Féliberto, GLEDEL Georges, LASNIER Henri, OLESKOW Philippe, PESME
Olivier, PREVOST Guy, TALBOT Alain, TOUZELET Serge, TRIOREAU Philippe, VIRLET François.

ABSENT ET EXCUSE : NEANT

POUVOIR: NEANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE FLOCH Claire

DATE DE LA CONVOCATION 21 février 2017

Nombre de conseillers	15
En exercice	14
Présents	14
Absents excusés	0
Pouvoirs	0

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2016.

DELIBERATIONS

- PERSONNEL : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent (TAP)
- LOGEMENT : Remboursement d'une caution
- ZAC DES COUTURES : SIAM Conseil – acceptation d'un devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage
Signature du Traité de concession
- REDEVANCE : Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux d'Orange.
- AGGLOPOLYS : Convention A.D.S. – Autorisation du Droit des Sols
Convention S.V.P. - Assistance pluridisciplinaire
Assainissement – rapport 2015
- BUDGET 2017 : Autorisation spéciale de dépenses d'investissement–Frais d'insertion ZAC des Coutures

AUTRES POINTS

- Adjoint chargé de l'urbanisme
- Commissions communales et communautaires

• DECISIONS DU MAIRE

• QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 12 décembre 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

PERSONNEL – RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL – DELIBERATION N° 2017-01

Le Conseil municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe – 2h/35^{ème} pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Temps d'Activités Périscolaires). Cet agent animera un atelier théâtre durant la période scolaire 2016/2017 et hors vacances scolaires.

LOGEMENT COMMUNAL – DELIBERATION N° 2017-02

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de rembourser, avant le vote du budget, la caution du logement situé 7, rue Marigny en raison du départ du locataire fin janvier. Il précise que l'article L1612-1 du CGCT permet à l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant, de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à mandater la dépense urgente pour un montant de 394€ - Opération financière – compte n° 165 « dépôts et cautionnements ».

ZAC DES COUTURES - DELIBERATION NO 2017-03

Pour le suivi et le montage du dossier de réalisation de la ZAC des Coutures et conformément aux clauses du Traité de concession signé avec la Société NEXITY, le 6 février 2017, le Conseil municipal accepte le devis d'un montant de 28 560€ TTC présenté par la société SIAM Conseil, management de projets urbains de Tours. Ce devis comprend une mission administrative, procédurale et une autre mission opérationnelle et financière. Le maire est autorisé à signer le devis et tous documents relatifs au dossier de la ZAC des Coutures.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS D'ORANGE - DELIBERATION NO 2017-04

Selon les décrets en vigueur relatifs à l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics d'Orange, la collectivité perçoit annuellement une redevance. Pour l'année 2016, la redevance s'élève à 692.39€ correspondant à 503.75€ pour 12.980kms d'artères en sous-sol et 188.64€ pour 3.646kms d'artères aériennes. Le Conseil Municipal, unanime, adopte la redevance 2016 et charge le maire de l'accomplissement des formalités administratives.

AGGLOPOLYS CONVENTION A.D.S – DELIBERATION N° 2017-05

La Loi n° 2014-366 du 24/03/2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové « ALUR » apporte des évolutions significatives en matière d'instruction des Autorisations d'Urbanismes. Cette loi réserve la mise à disposition des moyens de l'Etat pour l'Application du Droit des Sols (A.D.S.) aux seules communes compétentes appartenant à des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) de moins de 10 000 habitants. Par délibération du 27 mars 2015, la communauté d'agglomération AGGLOPOLYS a créé un service commun chargé d'instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte des communes membres. En 2017, six nouvelles communes sont concernées par l'application des ADS. Les missions exercées ainsi que les modalités d'exécution sont définies par une convention entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Le Conseil municipal, unanime, approuve ladite convention et autorise le maire à la signer.

**AGGLOPOLYS – CONVENTION SVP – ASSISTANCE PLURIDISCIPLINAIRE --
DELIBERATION NO 2017-06**

Monsieur le maire propose le renouvellement de l'adhésion au service d'assistance pluridisciplinaire pour l'année 2017. Un cabinet conseils apporte des réponses aux problèmes posés sur des thématiques larges et variées (juridique, urbanisme, économique etc). Après avoir pris connaissance de la nouvelle convention, le Conseil municipal délibère et accepte, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion pour une participation annuelle de 274€.

AGGLOPOLYS – RAPPORT D'ACTIVITE D'ASSAINISSEMENT 2015 - DELIBERATION NO 2017-07

Le Conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif de l'année 2015.

**BUDGET 2017 – AUTORISATION SPECIALE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT -
DELIBERATION NO 2017-08**

Mr George, le maire, expose que l'article L.1612-1 du Code Générale des Collectivités Locales permet au conseil municipal d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif. Cette autorisation vaut pour un montant limité à 25% des crédits inscrits au budget précédent.

Pour l'année 2017, le Conseil municipal, unanime, autorise le maire à engager, et mandater les dépenses suivantes :

Opération 16 - Urbanisme	Compte n° 2115 – Terrains bâtis"	841€
Opération 22 – Zac des Coutures	Compte n° 2033 – Frais insertion"	3 000€

BUDGET 2017 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil municipal prend acte des propositions d'axes de réflexions pour la préparation du budget primitif 2017 dont l'approbation est prévue au prochain conseil du 20 mars.

INFORMATIONS H.LASNIER

ENQUETES PUBLIQUES : Deux enquêtes publiques sont lancées pour :

*L'élaboration du P.L.U. Plan Local d'Urbanisme – du 25 février au 31 mars 2017 aux heures d'ouverture de la mairie. Réception du public par le commissaire enquêteur, Monsieur Azarian Patrick, les 25 février de 9h à 12h, 16 mars de 9h à 12h et 31 mars de 14h à 17h.

*Délimitation du périmètre en application de l'article L.111-17 du code de l'urbanisme relatif à la production d'énergies renouvelables – du 25 février au 31 mars 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

*P.L.U.I. – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Agglopolys organise une réunion d'information le jeudi 27 avril de 16h à 19h30 en mairie de Ménars.

*Lavoir : Présentation du projet par l'architecte Anthony LORGEOU, pour les aménagements du lavoir et ses abords.

*ZAC du Courtois : L'entreprise MAGALHAES MOURA de Cour S/Loire a fait l'acquisition d'un terrain pour y construire un bâtiment pour son activité « ravalement de façade ». Un permis de construire a été déposé en mairie mi février.

INFORMATIONS G.PREVOST

*Cimetière : La procédure de constat en état d'abandon de concessions est lancée pour une durée de trois ans. Il a été recensé une cinquantaine de concessions qui fera l'objet d'un premier procès-verbal le mercredi 15 mars.

*14 Juillet – Fête Nationale : Il est proposé un feu d'artifice sonorisé le 15 juillet, prestation assurée par le fournisseur à titre gracieux, si date du 14 juillet. Après un tour de table, il a été décidé de maintenir la date du 14 juillet. Comme l'an passé, la commune de Saint Denis S/Loire participera.

INFORMATIONS S.TOUZELET

Epicerie : L'opération de financement participatif dite « Crowdfunding » a produit ses effets ; l'objectif fixé est atteint avec plus de 3000€ de dons. Cette somme permettra le réaménagement et le restockage du magasin. Un suivi régulier sera assuré par monsieur Touzelet pour accompagner au mieux le magasin.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Féliberto		PREVOST Guy	
GLEDEL Georges		ROSSIGNOL Anne	
LASNIER Henri		TALBOT Alain	
LE FLOCH Claire		TOUZELET Serge	
MARTIN Dominique		TRIOREAU Philippe	
OLESKOW Philippe		VIRLET François	